



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 19 avril 2023

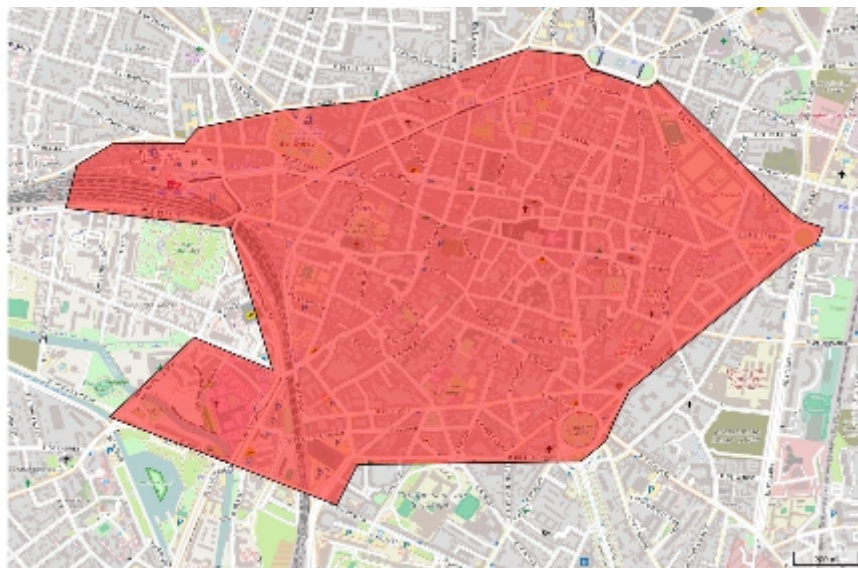
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rassemblement non déclaré ce jour à Dijon

La préfecture de Côte-d'Or a eu connaissance d'un appel à un rassemblement non déclaré ce mercredi 19 avril à 19H00, place François Rude à Dijon, contre la dissolution du mouvement des "Soulèvements de la terre".

Compte tenu de l'absence de déclaration de ce rassemblement, compte tenu également des troubles récurrents à l'ordre public et des violences commises contre les forces de l'ordre en marge des récentes manifestations à Dijon, notamment à l'occasion de manifestations non déclarées, Franck Robine, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a décidé d'interdire, par arrêté préfectoral, tout rassemblement, dans le cadre de l'appel précité, le mercredi 19 avril 2023 de 18H00 à minuit, selon le périmètre ci-dessous.

Pour rappel, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.



**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

